Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_138_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (7.1)

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	**23 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation :	**23 octobre 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENNINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, ASSENARE, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, VUILLIOT, PELLETIER, MARTINEZ et Messieurs LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, PUGNET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme PONTILLE donne pouvoir à Mme PELLETIER,
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme GAYET-CHICHIGNOUD donne pouvoir à Mme MARTINEZ,
M. MORENO donne pouvoir à M. REI,
M. CADOUX donne pouvoir à M. DUNAND,
M. LOUHACHI donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme COSSARD
M. BOCQUET donne pouvoir à M. FILLION.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le décret 95-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU la note de synthèse,

VU les délibérations d'ouverture et de révision des autorisations de programme,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de révision des crédits de paiement par la commission « Finances et Intercommunalité » qui s'est réunie le 13 octobre 2026,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

CONSIDÉRANT l'avancement des études et des travaux, les crédits de paiement des autorisations de programme suivantes doivent être ajustés comme suit,

Autorisations de programme				Crédits de Paiement prévisonnels						
N° AP	PROGRAMMES	AP Initiale	AP Révisées	2024 et avant	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL DES CP
				Inscriptions						
40318	CŒUR DE VILLE	10/12/2018 14 445 085,28	16/12/2019 17 100 748,28 14/12/2020 17 606 687,44 03/05/2021 14 895 470,58 03/10/2022 15 400 000,00 06/03/2023 16 500 000,00 03/11/2025 17 000 000,00	1 694 289,21 13 782 067,48	247 834,15 75 637,75	100 000,00 642 000,00 soit +40 000 €	50 000,00 323 000,00	70 171,41 15 000,00		2 162 294,77 14 837 705,23 17 000 000,00
11525	RENOVATION TOITURE ECOLE MATERNELLE VERTES CAMPAGNES	03/11/2025 1 500 000,00	-			1 000 000,00 soit - 500 000 €	500 000,00			1 500 000,00
11324	AGRANDISSEMENT ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE PERDTEMPS	04/11/2024 4 000 000,00	-		120 078,00	1 100 000,00 soit - 500 000 €	1 600 000,00	1 179 922,00		4 000 000,00
11624	AMENAGEMENT VOIRIE VERS LYCEE	04/11/2024 1 100 000,00	-		1 860,00	10 000,00 soit - 70 000 €	250 000,00	250 000,00	588 140,00	1 100 000,00

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de réviser les crédits de paiements des autorisations de programme selon le tableau ci-dessus.

Mesdames MARTINEZ, GAYET-CHICHIGNOUD (par procuration) et Messieurs FILLION, BOCQUET (par procuration) se sont abstenus.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 novembre 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 novembre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_138_DEL-DE